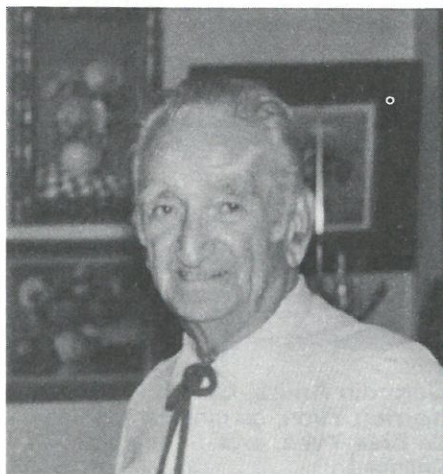


ALPTIS

INFOS

BIMESTRIEL - AOUT 1986 - N° 4 - ALPTIS 317 RUE GARIBALDI LYON 69007



M. Régis Mourier, président d'honneur

10^e ANNIVERSAIRE DE L'ALPTIS

PAGES 1 et 8

LA PROTECTION ACCIDENT
LA RENTE ÉDUCATION
EN RÉGIME EC/PL
PAGE 2

NOUVEAUX COMITÉS
RÉGIONAUX
PAGE 3

CONFÉRENCES-DÉBATS
A DIJON ET PARIS
PAGE 4

LES FRONTALIERS
PAGE 5

LOISIRS AVEC LA COMMISSION
D'ANIMATION
PAGE 6

RENCONTRE AVEC...
Dr COLPART
DE FRANCE TRANSPLANT
PAGE 7



1
9
7
6
...
1
9
8
6

dix ans déjà..

Que de chemin parcouru depuis 1976. 50 000 adhérents fin 1986, présents sur tout le territoire. 3 antennes régionales, 17 comités consultatifs, une structure conçue pour la participation des adhérents. Un 10^e anniversaire symbolisé par notre rencontre avec deux d'entre eux : M. Régis Mourier, ancien commerçant, l'un des fondateurs de l'ALPTIS, et M. Jean-Luc Durand, architecte. Au travers de leurs témoignages, nombre d'entre vous, artisans, commerçants, ou professions libérales, se reconnaîtront.

PRÉVOYANCE EC/PL

A partir de quel moment les cotisants aux régimes « PL » et « EC » ont-ils intérêt à abandonner l'option rente éducation et à adopter le capital décès-invalidité complet ?

Cela dépend du nombre total d'annuités de rente éducation (qui compte tenu de l'âge de chacun des enfants concernés) seraient encore à verser dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité totale et définitive de l'assuré, et par conséquent à la fois du nombre et de l'âge de chacun des enfants et aussi du fait que certains d'entre eux suivront ou non des études supérieures.

Nombre d'enfants fiscalement à charge	Nombre total prévisible d'annuités de rente éducation au-dessous duquel il est préférable de ne pas adopter la formule Rente Education (ou de l'abandonner)			
	Si aucun enfant ne doit effectuer d'études supé- rieures au-delà de 21 ans		Si tous les enfants doivent effectuer des études supé- rieures de 21 à 25 ans	
	Régime « PL »	Régime « EC »	Régime « PL »	Régime « EC »
1 enfant	7	12	6	7
2 enfants	10	13	9	9
3 enfants	13	15	12	12
4 enfants	16	17	15	14
5 enfants	19	19	18	17
6 enfants	22	20	21	19

LA PROTECTION ACCIDENT

C'est une garantie annexe, acquise 24 heures sur 24, dans le monde entier, qui couvre les accidents de la vie privée et de la vie professionnelle.

- Versement d'un capital de 100 000 F au bénéficiaire, si le décès de l'assuré survient par accident.
- Versement d'un capital de 100 000 F à l'assuré, en cas d'infirmité permanente de 100 % par accident.
- Versement à l'assuré d'une indemnité forfaitaire de 100 F par jour, en cas d'hospitalisation par accident, à compter du 1^{er} jour, durant 365 jours au maximum.

CONDITIONS

- Etre déjà bénéficiaire d'une autre garantie ALPTIS.
- Avoir moins de 65 ans.
- Personnes assurées : Toute personne de plus de 18 ans qui a souscrit à titre personnel une garantie ALPTIS.
- Le chef de famille, son conjoint, ou son enfant, s'il est âgé de 18 à 20 ans, et vivant sous le toit familial.
- Cotisation trimestrielle : 40 F par personne couverte.

ALPTIS

Directeur de la publication :
Le Vice-Président : Georges Vuitton
Rédaction : ALPTIS
Tél. 78.58.62.49

Maquette : Pierre Parente
Illustrations : E. Geldreich
Composition Impression : Comimprim, 69002 Lyon
Dépôt légal : 3^e trimestre 1986, n° 1026

Dans le précédent numéro, nous vous avions présenté deux nouveaux Comités, Nice et Nancy. Aujourd'hui, Perpignan, Clermont-Ferrand et Chalon-sur-Saône se sont dotés d'une structure régionale analogue. A Quimper de nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe en place.

FINISTÈRE

Présidente
Mme Flattres Marie-Françoise, épouse de menuisier, Douarnenez.

Assesseeurs
Boidot Jean-Paul, vétérinaire, La Forêt-Fouesnant.
Scher Jean-Claude, artisan couvreur, Lannilis.

Botella Jean, kinésithérapeute, Quimper.
Buïrette Alain, pharmacien, Penmarch.
Garot Alexis, architecte, Quimper.
Geniteau Alain, syndic juridique, Brest.
Gérardin André, coiffeur, Quimper.
Kerrien Yvon, commerçant, Taule.
Le Bras Yves, expert-comptable, Châteaulin.
Pomies Pierre, conseil juridique, Quimper.
Grall Person Solange, chirurgien-dentiste, Châteauneuf-du-Faou.
Turotte Jean-Pierre, kinésithérapeute, Concarneau.
Flattres Gilbert, menuisier, Douarnenez.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Président
Deplanque Gérard, avocat à Perpignan.

Assesseeurs
Parent Arlette, comptable à Bompas.
Gidde Raymond, ingénieur en marketing à Elne.
Fernandez Jean, commerçant à Montesquieu.
Léophonte Albert, retraité à Perpignan.

Anton Georges, ambulancier à Canet-en-Roussillon.
Blanc Lefevre Jeanne, architecte à Perpignan.
Bois Gilles, artisan à Perpignan.



Bost Claude, imprimeur-typographe à Cabestany.
Bringuier Marguerite, infirmière à Perpignan.
Coumes Danielle, dir. entr. de transports à Perpignan.
Denoyes Luc, pharmacien à Elne.
Dilme Amédée, expert-comptable à Perpignan.
Ferrer Claude, commerçant à Perpignan.
Groshens Patrick, dépanneur à Argelès-sur-Mer.
Lafont Roger, débitant de tabac à Villelongue-de-la-Salanguie.
Michel Jean, expert-comptable stagiaire à Perpignan.
Nouvel Dominique, infirmière à Perpignan.
Pastor Jean-Bernard, huissier de justice à St-Estève.
Pellise Annie, sans profession à Perpignan.
Vernhes Philippe, expert en automobile à Perpignan.
Xeridat Geneviève, sage-femme à Perpignan.

SAONE-ET-LOIRE

Président
Simide Jean-Pierre, architecte à Chalon-sur-Saône.

Assesseeurs
Boreau Paulette, médecin à Chalon-sur-Saône.
Lagrange Pierre, vétérinaire à Saint-Germain-du-Plain.
Tolu Michel, maître-d'œuvre à Sennecey-le-Grand.

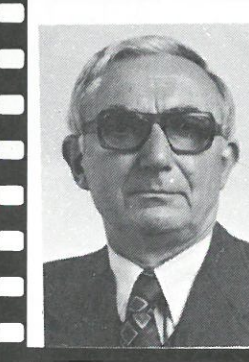
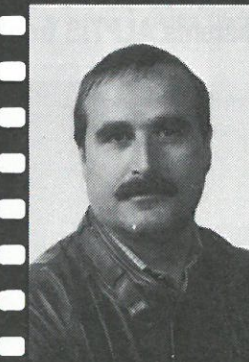
Bernhardt Dominique, ambulancier à Dracy-le-Fort.
Blanc Jean-Pierre, commerçant à Chalon-sur-Saône.
Bonin Gérard, tôle-peintre à Saint-Martin-en-Bresse.
Delaye Jean, fleuriste à Chalon-sur-Saône.
Favre Jacques, agréé en architecture à Digoïn.
Gras Maurice, commerçant à Louhans.
Guenot Jean-Pierre, garagiste à Verdun-sur-Doubs.
Leymarie Daniel, kinésithérapeute à Paray-le-Monial.
Michaud Josiane, infirmière à Saint-Marcel.
Monnot Nadine, commerçant à Chalon-sur-Saône.
Réale Gaëtan, tapissier à Chalon-sur-Saône.

PUY-DE-DOME

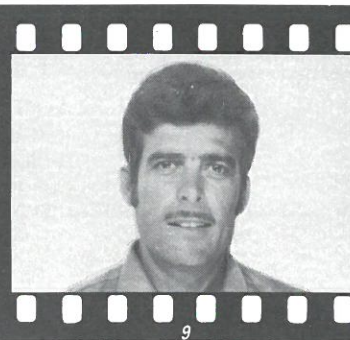
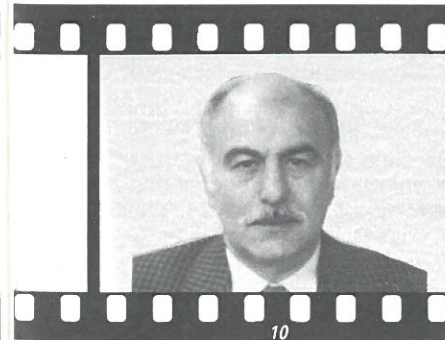
Président
Pélisson Michel, comptable agréé à Riom.

Assesseeurs
Blateau Jacques, pharmacien honoraire à Mozac.
Jourfier Nicole, esthéticienne à Clermont-Ferrand.

1. Flattres Marie-France
2. Simide Jean-Pierre
3. Tolu Michel
4. Boreau Paulette
5. Lagrange Pierre



6. Jourfier Nicole
7. Blateau Jacques
8. Léophonte Albert
9. Fernandez Jean
10. Gidde Raymond
11. Parent Arlette



« La responsabilisation des assurés passe à la fois par une connaissance approfondie des règles de la protection sociale, et par une meilleure prévention de la santé ». C'est en ces termes que nous pourrions résumer les deux conférences-débats organisées par l'ALPTIS, sous l'égide des Comités Consultatifs de Paris et de Dijon, les 27 et 22 mai derniers.

Etre à l'écoute des adhérents : cette devise, le Comité des deux Savoies l'a fait sienne en réunissant le 13 juin à Gaillard, des adhérents ALPTIS frontaliers.

VIE ASSOCIATIVE

POUR DES ADHÉRENTS RESPONSABLES



Pour une protection sociale avancée.

M. Clément, conseil juridique et fiscal, vice-président de l'ALPTIS, précisa qu'un des rôles d'une association d'assurés responsable et indépendante, consistait à réfléchir sur le nouveau rôle de la protection sociale complémentaire.

Trois membres de l'Institut la Boétie participaient au débat. Robert Launois, professeur à l'Université de Rennes, plantait le décor en considérant les problèmes de l'Assurance Maladie en France comme inhérents au système. Personne, de l'assuré au praticien, ne se sent responsable devant l'augmentation des dépenses de santé.

A cela, Jacques Metais, Directeur du Centre Hospitalier de Lagny, présenta les systèmes occidentaux, USA, Grande-Bretagne et Suisse ; autant de modèles où le rôle de l'Etat est plus ou moins prononcé.

L'expérience américaine des HMO (Health Maintenance Organization) ou réseaux de soins coordonnés, a permis, selon Gérard Viens, professeur à l'Essec, de stabiliser les dépenses de santé : faire peser le poids du contrôle sur les prescripteurs.

Fin 83, 340 HMO étaient recensées aux USA, pour 16 M 700 adhérents ; 80 % des médecins de la ville y sont affiliés.

Et la France dans tout cela ?

Il existe trois façons de réguler les dépenses de santé.

— Par l'assuré, avec le ticket modérateur : technique peu efficace pour R. Launois.

— Par l'assureur, et cela pose le problème de la redistribution du budget de la santé ; l'économie réalisée par le désengagement des pouvoirs publics aurait lieu seulement à court terme. En effet, le souci majeur de la Sécurité Sociale est l'hospitalisation et non le petit risque.

— Par le prescripteur et R. Launois préconise la solution de « l'HMO à la française », qui concilierait les principes de la solidarité avec les règles de l'économie de marché : Mutualisation des charges de l'assuré et individualisation des recettes pour l'assureur et le prescripteur.

Réalisme ou futurologie, l'avenir nous le dira.

Le petit monde de l'assurance connu, en 1985, quelques effervescences avec la publication du rapport Gisserot.

Mme Silland, co-rapporteur, ne se fait plus d'illusion quant à son avenir : un rapport trop novateur aux yeux des décideurs, trop « créatif ». Même si l'on ne connaît pas le retrait de la Sécurité Sociale, il permettra peut-être une rationalisation du marché de la prévoyance, en reconnaissant le pluralisme des organismes, et en élaborant un code de la prévoyance.

ALPTIS, en tant que véritable association d'assurés indépendante, se sentit renforcée dans son action, par les propos flatteurs de Mme Silland, à l'égard d'organismes qui offraient à leurs assurés, les moyens d'une réelle participation.



« Oui à la prévention santé »

Mieux vaut prévenir que guérir. Les adhérents ALPTIS de la Côte-d'Or l'ont bien compris en participant nombreux au dîner-débat sur la prévention du cancer, avec le Dr Dusserre.

Après avoir brossé un rapide portrait de l'Association, M. Vuitton, agent immobilier, vice-président de l'ALPTIS, rappelait les raisons d'être d'une telle conférence : Afin d'obtenir une meilleure res-

ponsabilisation des assurés en matière de santé et de protection sociale, il convient de les sensibiliser et de les informer des mérites d'une bonne prévention.

« Ne mourrez plus du cancer, prévenez-le », tel était le titre retenu par le Dr Dusserre, directeur de laboratoire et médecin-chef du Centre anti-cancéreux de Dijon.

A partir d'un de ses films, le Dr Dusserre retraça l'histoire de la maladie et pré-

senta les différents types de tumeurs cancéreuses.

A Dijon, dès 1972, l'informatique stockait des données sur le cancer, un Centre régional statistique fut créé.

Ainsi, il devenait aisé de comparer les cancers, d'une région à une autre, en consultant l'ordinateur : examens, liste des malades, suivi médical, évolution des maladies, tout était enregistré.

Près de 15 ans de renseignements ont ainsi permis aux chercheurs de déterminer avec exactitude, les probabilités de cancer de tel ou tel type selon les sexes, les âges, les habitudes de chacun (consommation de tabac ou alcool).

Exposé brillant s'il en est, où le Dr Dusserre a su gagner à sa cause cet auditoire.

Souhaitons à ce dernier de mettre à profit le message de prévention, et les quelques conseils prodigués au cours de cette consultation gratuite.

Notre Comité, à l'instar de son Président, M. Laurent, agent immobilier à Dijon, connaissait l'intérêt de toute action en faveur de la Santé, auprès de ses concitoyens, tant il est vrai qu'au pays de la bonne chère, nos bourgeois se doivent de faire attention.

ADHÉRENTS FRONTALIERS



Ils habitent en France et travaillent en Suisse. Un Français ne peut bénéficier de la protection sociale helvétique (la Suisse n'appartenant pas à la C.E.E.). Non assujetti à un régime de base, il doit souscrire en médico-chirurgicale, une garantie appelée « Plein Tarif ».

Plusieurs rubriques furent évoquées. Les prises en charge en hospitalisation avec le règlement direct des frais hospitaliers à l'établissement. Un accord a été signé avec l'hôpital cantonal de Genève, il en sera bientôt de même avec l'hôpital de la Tour.

La création d'une franchise pour le petit risque serait à envisager, en calquant les principes sur ceux de l'Assurance automobile.

L'élaboration d'une complémentaire médico-chirurgicale pour les frontaliers bénéficiant d'une assurance collective de leur entreprise.

Le relèvement des taux de remboursement des consultations serait nécessaire compte tenu des honoraires pratiqués en Suisse.

Ces quelques points soulevés par la seule garantie médico-chirurgicale, montrent bien les particularismes des frontaliers.

Afin d'étudier dans le détail des garanties plus adaptées, les participants se sont félicités de la prochaine création d'un Comité des Frontaliers.

M. Chevallier, architecte à Chamonix, président du Comité des deux Savoies, et Mme Claraz, infirmière à Annecy, ont d'ailleurs fortement contribué à cette création.

Par ce biais, mutuellement, les adhérents se sont entraînés et c'est bien là une preuve supplémentaire du caractère associatif de l'ALPTIS.

PERMANENCES RÉGIONALES DU DEUXIÈME SEMESTRE 1986

LOT-ET-GARONNE :

Le 08 décembre à Agen, Hôtel Consulaire, Chambre de Commerce, Salle de Conférence « Maloche », 52, cours Gambetta, 47000 Agen. Tél. 53.66.79.96.

HAUTE-VIENNE :

Le 08 septembre 1986 à Limoges, Ensemble Immobilier Cerez, 7 bis, rue du Général-Cérez, 87000 Limoges.

CORRÈZE :

Le 22 septembre à Brive, Chambre de Commerce, Ensemble Consulaire, 10, avenue du Maréchal-Leclerc, 19000 Brives. Tél. 55.74.32.32.

LANDES :

Le 24 novembre à Mont-de-Marsan, Chambre de Commerce, Hôtel Consulaire, Salle n° 9, rez de jardin, 293, avenue du Maréchal-Foch, 40000 Mont-de-Marsan. Tél. 58.75.01.25.

DORDOGNE :

Le 13 octobre à Périgueux, Union Patronale Périgourdine, 1, rue du Jardin-Public, 24000 Périgueux. Tél. 53.08.31.17.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES :

Le 27 octobre à Pau, Union Patronale du Béarn et de la Soule, 25, rue Louis-Barthou, 64000 Pau.



A l'initiative de la Commission d'Animation, ALPTIS a proposé à ses adhérents du département du Rhône, deux manifestations en avril et juin. Un type d'activité qui, à la demande des participants, sera reconduit sur d'autres thèmes, dès la rentrée prochaine.

Un petit tour en Vivarais

Sur la Saône, irisée des premiers rayons d'un soleil estival, le Ville de Lyon, péniche recyclée dans le tourisme fluvial, s'apprêtait à glisser le long des berges encore endormies. Lasse de ses efforts passés, ou rechignant au travail dominical, elle prit un malin plaisir à narguer, de son moteur assoupi, nos Robinsons d'un jour.

S'étant fait désirer une bonne demi-heure, elle consentit à démarrer et l'impatience de nos moussaillons se transforma vite en une frénésie d'appareils photographiques qui, de babord à tribord, immortalisaient à jamais ces paysages enchanteurs. Le passage des écluses domptant le cours tumultueux du fleuve émerveillait petits et grands. Déçus de ne pouvoir voguer au fil de l'eau jusqu'à Tournon, l'équipage regagna la terre ferme, non sans avoir précédemment goûté aux plaisirs de la table.

A Lamastre, petite cité empreinte de traditions, recroquevillée au cœur des montagnes du Vivarais, le 19^e siècle nous attendait.



La colline de Fourvière au temps des Gaulois.

ALPTIS
INFOS

6

loi, point de fée électricité, de contrôles automatiques, de sirènes stridentes, de banquettes moelleuses, d'air conditionné. Le cheval-vapeur régnait en maître. Voitures à plate-forme, sièges en bois, roues crissantes sur la voie, légère brise frappant le visage, qu'à cela ne tienne. Tous étaient venus pour lui. Son panache blanc servait de ralliement. Seul, mieux que la route, il emmène ses voyageurs aux racines de son pays, dévoilant de viaducs en tunnels, les gorges panoramiques du Doux, ou ses montagnes typiquement ardéchoises.

Personne ne résistait au charme de ses hameaux aux noms magiques de Saint-Jean-de-Muzols, Colombier-le-Vieux, Saint-Barthélemy-le-Plain, Boucieu-le-Roi, Arlebosc, Empurany.

A leur retour dans la cité des Gaules, nos robinsons d'un jour rêvaient d'aventures plus lointaines, certains élaboraient des itinéraires, d'autres esquissaient des projets.

Au printemps prochain, le Rhin peut-être...

Samedi 26 avril 120 personnes sont parties à la découverte de leurs ancêtres les Gaulois. Lugdunum, capitale des Gaules, révéla quelques-uns de ses antiques secrets, enfouis sous des siècles d'histoire.

Les visiteurs, de 7 à 77 ans, éblouis par les charmes d'un temps passé, s'imaginaient leur quartier, leur ville.

Mais ce retour en arrière, cette sensation de revivre une page de l'Histoire de France, ont été souvent dus au talent d'une adhérente, Mme Gagneux, professeur agrégé de lettres classiques. Nombre d'hommes illustres, au visage à jamais figé dans la pierre, défilaient dans nos têtes, l'anecdote se mêlant à l'Histoire sans jamais masquer la réalité.

Je ne suis pas si sûr que certains n'aient pas rêvé d'un tel éloge posthume, par-delà les siècles.

Si leurs yeux restèrent de marbre, ceux des vivants s'illuminèrent de plaisir.

RENCONTRE AVEC...

Malgré les campagnes de prévention, chaque année, des milliers de personnes décèdent accidentellement sur les routes de l'hexagone. Ce sacrifice humain, que beaucoup considèrent comme un phénomène inéluctable, ne serait pas totalement vain, si un prélèvement d'organes s'effectuait sur les décédés.

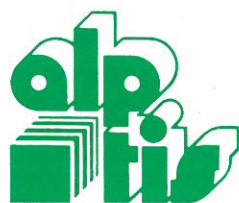
Le nombre de patients demandeurs est très largement supérieur à l'offre.

Le Dr Jean-Jacques Colpart est un des sept coordonnateurs de France-Transplant, Association qui, depuis 1969, collecte et répartit tous les organes prélevés en France.

La transplantation d'organes (cœur, foie et surtout rein), connaît peut-être, dans les années qui viennent, un développement considérable, en regard du quasi statu-quo des dernières années.

Pourtant, dès 1976, le cadre juridique était créé avec la loi Caillavet. Ce texte législatif, exemple même de libéralisme, voté à l'unanimité par le Parlement, plagié par de nombreuses nations, n'a pas permis jusqu'en 1982, d'accroître le nombre des transplantations rénales. En effet, la loi autorise le prélèvement d'organe sur le cadavre de toute personne n'ayant pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un prélèvement.

Dans la réalité, la France ne possédant que peu de donneurs déclarés (40 000 pour 55 millions d'habitants, contre 6 millions pour 14 millions d'habitants en Hollande), le prélèvement n'est effectué



Siège social :

ALPTIS
317, rue Garibaldi, 69007 Lyon
Tél. 78.58.62.49

Bureau méditerranéen :
38, boulevard Périer, 13008 Marseille
Tél. 91.53.26.00

Bureau du sud-ouest :
139, boulevard du Pdt-Wilson,
33000 Bordeaux
Tél. 56.02.27.57

Bureau d'Ile-de-France :
106, rue d'Amsterdam, 75009 Paris
Tél. (1) 45.26.34.90

UN ORGANE, UNE VIE!

qu'après le témoignage de la famille certifiant que le donneur ne s'était pas opposé, de son vivant, au don d'organes.

L'installation, en 1982, de 7 postes de coordonnateurs à France-Transplant, a permis de créer les conditions d'un véritable démarrage de la transplantation d'organes. Pourtant, c'est seulement en mars dernier qu'une circulaire ministérielle a reconnu la transplantation comme activité médicale, nécessitant des moyens et des hommes.

Jusqu'alors, les chirurgiens intervenaient quasi bénévolement pour assurer, en plus de leur travail, soit les prélèvements, soit les greffes.

Le manque de moyens en personnel, en locaux, n'a pas facilité leur tâche.

De 1982 à 1984, l'action des coordonnateurs a été de faire prendre conscience aux pouvoirs publics, de l'intérêt de la transplantation d'organes, notamment pour le rein, la greffe remplaçant avantageusement la dialyse.

Opération moins onéreuse pour le budget de la santé : 450 000 F par malade dialysé par an, contre 230 000 F par transplanté, pour la 1^{re} année. En outre, la dialyse nécessite une surveillance continue et génère annuellement des coûts élevés.

Un dialysé ne recouvrera jamais une vie autonome, contrairement au transplanté.

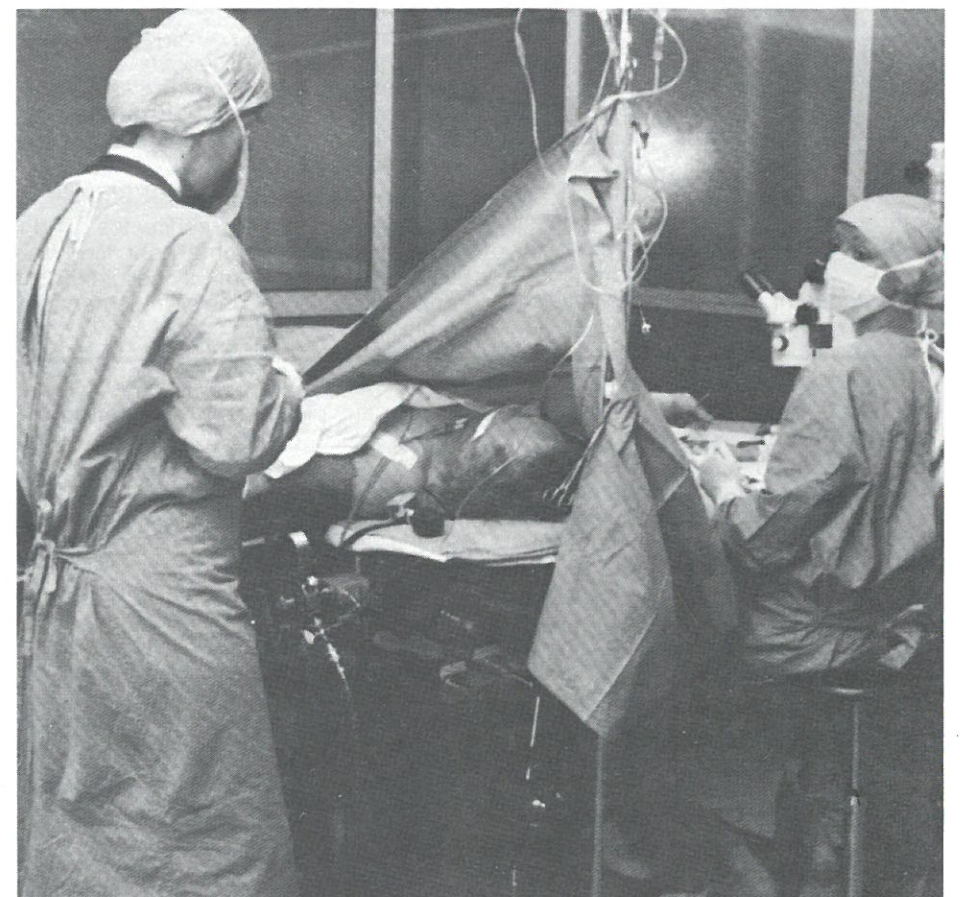
L'objectif du Dr Colpart est de pouvoir traiter 30 % des insuffisants rénaux par la greffe, d'ici à 1987, soit 1 700 transplantations par an ; 1 150 ont eu lieu en 1985.

Outre le rein, France-Transplant gère d'autres organes. La greffe du pancréas, due à une insuffisance rénale conjuguée à un fort diabète, est pratiquée par une seule équipe à Lyon, une dizaine de fois par an.

La transplantation du cœur connaît, grâce à des campagnes nationales, un intérêt particulier, et pour un besoin de 500 personnes, 60 greffes seront pratiquées en 1986, contre 40 en 1985. Le foie a représenté 60 transplantations en 85 pour 150 demandeurs.

Au regard d'autres pays, et notamment les pays scandinaves, la France n'est pas dans le peloton de tête. Même des pays en voie de développement privilégient, à l'heure actuelle, les transplantations rénales, ceci dans le souci de rationaliser leur budget santé.

Mais pour atteindre les objectifs fixés, la coordination des équipes chirurgicales pratiquant soit le prélèvement, soit la greffe, la fiabilité et la rapidité des moyens de transport (Air Inter, Air



France, SNCF, Gendarmerie, Armée de l'Air) conditionnent la réussite de la transplantation. En outre, des organes comme le foie ou le cœur ont une durée de vie relativement courte.

Dernièrement, pour accroître la rentabilité du système et essayer d'adapter l'offre à la demande, l'informatique par le minitel est entrée en action.

Avant, la liste des receveurs était transmise de chaque centre hospitalier par courrier, à un ordinateur central qui éditait des pages de listing, à l'attention des coordonnateurs. Aujourd'hui, chacun d'eux peut consulter à tout moment, par minitel, la liste des receveurs, classés par type d'organe, par degré d'urgence, puis par groupe sanguin. Des renseignements généraux sur chaque patient sont également indiqués, afin de déterminer la compatibilité des tissus entre le receveur et le greffon, issu du donneur.

Pour le Dr Colpart, chaque jour équivaut à une course contre la montre, dans l'espoir de trouver l'organe tant attendu à l'autre bout de la France, ou, grâce à Euro-Transplant, dans un autre pays européen.

Cette chaîne de solidarité, trop méconnue du grand public, devrait bénéficier, comme d'autres types de maladies, d'un plus large écho.

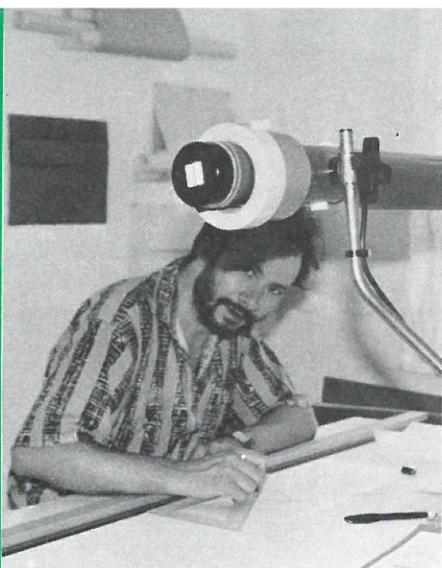
Cependant, comme le reconnaît le Dr Colpart, les professionnels du monde médical et para-médical, les administrations concernées maîtrisent encore mal les données du problème.

Parmi les mesures pour développer la transplantation d'organes en France, les principales concernent l'affectation de moyens humains tels que postes médicaux et para-médicaux, la reconnaissance hospitalière et universitaire de la transplantation, la valorisation des prélèvements, la création de fonctions de coordination locales, de centres d'accueil (1 ou 2 lits par CHR, pour les sujets en état de mort cérébrale), l'amélioration des recours et des urgences, enfin l'extension des pouvoirs des coordonnateurs régionaux.

C'est à ce prix que nous réussirons à vaincre l'anachronisme actuel. Certains sont irrémédiablement condamnés, alors que chaque jour, des décès accidentels surviennent. Si, pour ceux-là il est trop tard, d'autres vivront demain, une deuxième vie.

France-Transplant
Antenne Rhône-Alpes Méditerranée
Transplant
Pavillon P, Hôpital E.-Herriot
69003 Lyon

7



« En adhérant à l'ALPTIS, je savais où j'allais. »

« **C**ommerçants, artisans, ou professions libérales, nous étions des indépendants, libres d'agir ; l'Etat nous ignorait complètement. » Pour Régis Mourier, la rançon de la liberté se traduit par un isolement total. Pas de Sécurité Sociale, pas de prévoyance individuelle, pas de retraite.

La situation économique euphorique des années 50 et 60 éclipsait les besoins sociaux.

Cependant, les plus prévoyants, en l'absence des régimes sociaux (instaurés en 1966), optaient pour une protection sociale volontaire.

Dès le début des années 70, au sein de l'ALP, une Commission des indépendants était créée, et de là, naquit le caractère interprofessionnel de ce que sera plus tard l'ALPTIS.

Le but recherché visait la protection des indépendants, quel que soit leur statut juridique originel.

1976, devant l'incertitude économique, la couverture des besoins apparaissait plus que jamais nécessaire.

Celle des travailleurs non salariés ne pouvant s'assimiler à celle des salariés, une nouvelle structure spécifique aux indépendants devait voir le jour. L'ALPTIS était créée.

Association modeste à l'origine, couvrant la région lyonnaise, ALPTIS a pris une dimension nationale.

« Franchement, je ne croyais pas qu'ALPTIS serait ce qu'elle est aujourd'hui ; sans l'aide d'une publicité tapageuse ou des médias, des résultats importants ont été obtenus. »

Le bouche à oreille, et le phénomène « boule de neige », si cher aux professionnels du marketing permirent la progression actuelle.

Mais la force d'ALPTIS, c'est également son originalité associative, jamais démentie, toujours maintenue, avec un conseil d'administration composé de bénévoles représentant l'ensemble des adhérents, écouté et

Jean-Luc Durand, architecte DPLG, s'est installé à son compte, voilà 2 ans, à Ecully.

31 ans, célibataire, il a adhéré à ALPTIS, par relation. Conscient du coût de la santé et connaissant le faible remboursement octroyé par son régime de base, il se mit en quête de trouver une complémentaire médico-chirurgicale, présentant le meilleur rapport qualité-prix, et lui offrant toutes les garanties de sérieux et d'efficacité.

« Ma première démarche s'effectua auprès de confrères architectes ; mon souci principal, comme pour tout travailleur indépendant à ses débuts, consistait à trouver une complémentaire à prix raisonnable.

participant pleinement à leur association.

ALPTIS n'est pas une société financière, ses fondateurs sont d'ailleurs trop attachés au principe de la loi de 1901, pour qu'il en soit autrement...

Même si aujourd'hui cette loi devient un véritable tonneau des danaïdes, comme le souligne Régis Mourier.



La peinture pour violon d'Ingres.

« La couverture sociale individuelle est née des besoins de la société au fur et à mesure de son évolution.

L'incertitude du moment engendre le besoin personnel de se sentir couvert. Le caractère facultatif de cette prévoyance légitime son originalité associative. Contrairement aux autres types d'assurance qui, de tout temps, ont été obligatoires, dont la nature visait la protection des biens, la prévoyance s'attache à la santé des hommes ; celle-ci ne peut s'accompagner d'une finalité lucrative. L'association correspond donc bien aux particularismes de la prévoyance complémentaire.

Même si demain, devant la déficience involontaire des pouvoirs publics, elle s'avère obligatoire, aujourd'hui elle l'est déjà pour quelqu'un de prévoyant qui souhaite son avenir en toute sécurité, à fortiori pour les travailleurs indépendants.

Sur recommandation d'un ami architecte, j'ai pu comparer les garanties offertes et les cotisations demandées entre plusieurs organismes. Au premier abord, j'ai apprécié la qualité de la notice destinée à ma branche professionnelle, claire, précise, sans petites lignes, me donnant tous les renseignements que je désirais.

Pas de fioriture, on allait à l'essentiel, sachez que c'est très rassurant lorsqu'on essaie de faire une comparaison, surtout pour un néophyte de l'assurance.

D'autre part, le principe de garder son âge à l'adhésion pour le calcul de ma cotisation m'est apparu comme un élément déterminant dans le choix de l'ALPTIS.

Pourtant Jean-Luc Durand le reconnaît volontiers ; « Depuis 2 ans que je coticise à la RAM, je ne savais pas pourquoi j'étais couvert, comme de nombreux Français qui ignorent souvent tout ou presque de la Sécurité Sociale et des Assurances de personnes ». Habituellement, on prend conscience de la situation soit comme chargé de famille ou, plus fréquemment, quand on se découvre quelques petits ennuis de santé.

« Ayant adhéré par courrier, j'ai rempli consciencieusement le questionnaire médical. J'eus tout de même une certaine appréhension devant le détail des renseignements demandés. A terme, j'ai trouvé cette démarche rassurante ».

En effet, dans une association de prévoyance complémentaire non obligatoire, où le cumul des cotisations est uniquement affecté à la gestion des risques, il ne peut y avoir de solidarité effective et totale, que pour les risques à venir.

On ne peut pénaliser des assurés responsables qui dès leur plus jeune âge font acte de prévoyance, en les obligeant à cotiser pour des imprudents.

Si, pour Jean-Luc Durand, la motivation associative n'a pas de prime abord retenu son attention, il approuve le principe de la participation des adhérents. Mais cet état de fait est si novateur, dans le monde de l'Assurance, que peu d'assurés en sont conscients.

Principe méconnu, le droit à la parole existe à l'ALPTIS, à nous, adhérents, de l'utiliser à bon escient.

Adhérent sur recommandation de son assureur, ou par le fruit du hasard de ses relations professionnelles ou familiales, comme Jean-Luc Durand, nombre d'entre vous découvrirez, au fil des jours, les vertus associatives de l'ALPTIS et deviendrez des assurés éclairés de la protection sociale complémentaire.